

COMMUNIQUÉ À TOUS LES RIVERAINS

En raison de l'organisation de la Course du Lion, le stationnement et l'arrêt de tout véhicule seront interdits sur le périmètre de la course le dimanche 27 septembre 2026, de 4 h à 15 h 30. La circulation sera également interdite de 8 h à 15 h 30 dans les rues et voies suivantes : rue de Belfort ; avenue du Général-Leclerc, y compris la place Simone-Veil ; rue de l'Église ; rue Sous-les-Vignes ; rue d'Épinal ; rue de Pontarlier, entre le carrefour de l'Europe et la rue des Chênes.

Les véhicules seront mis en fourrière.

Nous vous conseillons donc de stationner vos véhicules en dehors du périmètre de la course du Lion.

Les infractions aux dispositions de l'arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur et les véhicules en stationnement gênant seront mis en fourrière.

Arrêté municipal du 25 août 2026